

LA PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Paris, le 02 avril 2026

Monsieur David DUBELLOY  
Membre du bureau fédéral CGT FAPT  
Fédération nationale des salariés  
du secteur des activités postales et de  
télécommunications CGT  
263, rue de Paris  
Case 545  
93515 MONTREUIL Cedex

Monsieur,

Par courrier en date du 27 mars, vous me faites part de la situation sociale provoquée par la hausse des prix et vous demandez la revalorisation immédiate des salaires sur l'ensemble des entités du Groupe, la création d'un dispositif d'aide à la mobilité et l'ouverture d'un dialogue social destiné à élaborer des mesures pérennes en faveur du pouvoir d'achat. Vous souhaitez également qu'une délégation de votre syndicat soit reçue à cet effet.

Pour mémoire, à la suite des NAO, nous avons revalorisé régulièrement les salaires des postières et des postiers. Nous avons également renforcé les dispositifs d'aide aux transports, augmenté les montants de l'intéressement et engagé des moyens supplémentaires dans la protection sociale afin de préserver les couvertures santé et prévoyance. Les différentes négociations menées ont donc régulièrement permis d'apporter des solutions et des améliorations.

Le pouvoir d'achat des postières et postiers a également été favorisé par une politique d'évolution de carrière au sein de l'entreprise au moyen de promotions. Celles-ci permettent à chacun d'accompagner les changements de l'entreprise tout en progressant en qualification et en rémunération.

Ainsi, sur les cinq dernières années, ce sont plus de 60 000 postières et postiers qui ont bénéficié d'une promotion, ce qui est considérable.

Il est par ailleurs important de rappeler que, si nos résultats 2025 sont résilients, avec la bonne performance des activités de bancassurance et une certaine maîtrise de nos charges dans un contexte concurrentiel exacerbé et un environnement économique perturbé, ils sont en baisse par rapport à l'année 2024 et notre niveau de dette est élevé. Les résultats opérationnels de La Poste SA sont fortement déficitaires et ne permettent pas d'envisager une large revalorisation des rémunérations. Pour cette raison, je ne peux donc accéder favorablement à votre demande.

Je tiens à vous assurer que la situation consécutive à la crise du Moyen-Orient fait l'objet d'un suivi particulièrement rigoureux. Nous avons ainsi revalorisé au 1<sup>er</sup> avril les indemnités kilométriques.

Nous restons attentifs à la suite des événements et reviendrons vers vous et les représentants des autres organisations syndicales si les circonstances le rendaient nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marie-Ange DEBON